



VILLE DU PECQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,
Le Maire du Pecq certifie que le Budget
primitif 2024-Budget Principal Ville et
Annexe Cœur de Ville, ainsi que le
rapport de présentation ont été
transmis aux conseillers municipaux en
date du 25 janvier 2024, puis la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 31 janvier 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

15 FEV. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

13 FEV. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LEPUT,
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET,
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. GALPIN, pouvoir remis à Mme JOURDRIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
M. SIMONIN, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

Absents : Mme DE CHABOT

Secrétaire de séance : M. PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le quorum est atteint. Installation
d'une nouvelle Conseillère Municipale. Le procès-verbal de la séance du 20
décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.
La séance est levée à 22h30.

N° 24-1-6

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal, après l'exposé de M. BESSETTES,

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23-7-12 du 20 décembre 2023 relative au Rapport d'Orientation
Budgétaire (ROB),

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration
Générale réunie le 29 janvier 2024,

Après avoir examiné le budget primitif 2024 par chapitre,

Accusé de réception en préfecture
078-217604814-20240207-24-1-6-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 28 voix pour et 4 voix contre (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT) :

VOTE le budget primitif 2024, budget principal de la Ville, arrêté à 28 voix pour et 4 voix contre (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT) :

section d'investissement	
recettes	dépenses
7 950 000,00 €	7 950 000,00 €

La section d'investissement est adoptée, à 28 voix pour et 4 voix contre (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT).

section de fonctionnement	
recettes	dépenses
24 700 000,00 €	24 700 000,00 €

La section de fonctionnement est adoptée, à 28 voix pour et 4 voix contre (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT).

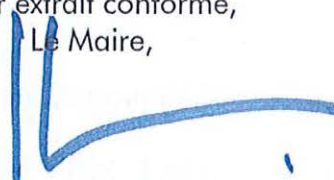
Budget total :

BUDGET TOTAL RECETTES	BUDGET TOTAL DÉPENSES
32 650 000,00 €	32 650 000,00 €

Le budget total est adopté, à 28 voix pour et 4 voix contre (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET et Mme HERBERT).



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurence BERNARD